



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FLOORBALL



REGLEMENT OFFICIEL SAISON 2018/2019

AVENANT N°1

1. Préambule

En accord avec le paragraphe § 2.5.3. Evolutions possibles du « Règlement du Championnat de France de Floorball Nationale 1 , Nationale 2 ,Division 3, saison 2018/2019 », et après consultation des équipes, la commission compétitions propose l'avenant ci-après afin d'ajuster le projet de playoffs de troisième division et d'apporter quelques précisions sur la deuxième phase de Nationale 2 :

En Nationale 2, la modification consiste en une modification des informations apportées sur la durée des rencontres dans le règlement initial. S'ajoute à cela la précision apportée concernant la pénalité de l'équipe 2 des Tigres du Grésivaudan.

En Division 3, la modification consiste en une suppression du système de tirage au sort et en un aménagement géographique de la première phase. S'ajoute à cela l'introduction d'un tirage au sort pour la deuxième phase.

2. Modification en Nationale 2

2.1. Durée des rencontres

Tous les matchs de Play-offs de Nationale 1 et Nationale 2 se disputeront en 3 périodes de 20 minutes, temps effectif intégral.

Les rencontres de Poule Haute et Poule Basse se joueront en 3 périodes de 20 minutes, temps continu, avec les mêmes exceptions qu'en saison régulière (cf. article 2.3.3).

Les demi-finales d'ascension (cf article 2.4.1.2) se joueront en 3 périodes de 20 minutes, temps effectif intégral.

2.2. Poule Basse

Comme le stipule le règlement (cf. article 2.4.1.2), « les équipes conservent les points acquis lors des rencontres de saison régulière contre les équipes du même demi-tableau. Par conséquent, les points de pénalité attribués à l'équipe 2 des Tigres du Grésivaudan pour la saison régulière n'entrent plus en ligne de compte.

La poule basse présente ainsi le classement ci-dessous avant le début des rencontres :

1. Impacts de Tours 1, 8 points, différence de buts de +16.
2. Griffons d'Oc, 6 pts, +1.
3. Tigres IGF 2, 5 pts, +12.
4. Grizzlys du Hainaut, 4 pts, +2.
5. Trolls d'Annecy 2, 1 pt, -13.
6. Le Mans floorball, 0 pt, -18.

3. Modification playoffs Division 3

3.1. Rappel et modification apportée

Les équipes « 2 » ou « 3 » des différents clubs engagés peuvent participer aux Play-offs.

Qualification des 3 premiers de chaque poule + le meilleur 4e.

<=> 5 poules x3 équipes + 1 = 16 équipes

Pour compenser la présence de 6 équipes dans la poule D3 Sud-Est, la détermination du meilleur 4ème sera établie en neutralisant les scores face à l'équipe classée 6ème dans cette poule.

- 1ère phase de playoffs D3 : 1/8 de finale + 1/4 de finale + matchs de classement (en 2 lieux différents en simultanés, matchs en temps continu)
 - le samedi : 4 matchs de 1/8 de finale dans chaque lieu
 - le dimanche : 2 matchs de 1/4 de finale** + 2 matchs de classement "fin de tableau" ***

Un tableau complet des Huitièmes et des Quarts de finale sera établi ~~par tirage au sort~~ **en fonction des poules géographiques** et communiqué officiellement dans les plus brefs délais suivant le dernier match du dernier jour de Saison Régulière de Division 3. ~~Ce tirage au sort sera réalisé par la Commission des Compétitions.~~

L'organisation de la première phase est développée dans le paragraphe § 2.2. du présent document.

**match de 1/4 de finale

<=> les équipes vainqueur continuent en 1/2 finale

<=> les équipes perdantes sont classées entre les rangs 5 à 8.

***match de classement "fin de tableau"

<=> les équipes ayant perdu en 1/8 sont "classées" entre la 9e et la 16e place.

<=> les équipes qui gagnent leur match de classement sont alors entre les rangs 9 et 12

<=> les équipes qui perdent leur match de classement sont alors entre les rangs 13 et 16

• 2nde phase de playoffs D3 :

(matchs en temps effectif intégral)

- le samedi : 2 matchs de 1/2 finale

- le dimanche : match pour la 3^e place + Finale

Les deux finalistes de D3 sont automatiquement promus en N2 (sauf s'il s'agit d'équipe "réserve" d'un club ayant déjà une équipe en N2).

Le classement à l'issue des Play-Offs servira de référence sportive dans tous les cas de réclamation, de repêchage, ou encore de refonte du championnat pour la saison suivante.

L'organisation de la deuxième phase est développée dans le paragraphe § 2.3. du présent document.

3.2. Organisation de la première phase

3.2.1. Répartition géographique des huitièmes de finale

Les équipes issues des poules Ouest et Sud-Ouest disputeront leurs huitièmes de finale à Brest. Les équipes issues des poules Est et Sud-Est disputeront leurs huitièmes de finale à Nancy.

Les équipes issues de la poule Nord seront réparties selon les cas suivants :

- Cas 1 : le meilleur 4^{ème} est issu de la poule Ouest ou Sud-Ouest.
 - Les 1^{er} et 3^{ème} de la poule Nord joueront à Nancy.
 - Le 2^{ème} de la poule Nord jouera à Brest.
- Cas 2 : le meilleur 4^{ème} est issu de la poule Est ou Sud-Est.
 - Les 1^{er} et 3^{ème} de la poule Nord joueront à Brest.
 - Le 2^{ème} de la poule Nord jouera à Nancy.
- Cas 3 : le meilleur 4^{ème} est issu de la poule Nord.
 - La Commission Compétition procédera à un tirage au sort qui enverra le 1^{er} et le 2^{ème} de la poule Nord dans deux lieux différents.
 - Le 3^{ème} de la poule Nord accompagnera le 2^{ème} et le 4^{ème} accompagnera le 1^{er}.

3.2.2. Tableau des huitièmes de finale

Le tableau des huitièmes de finale sera établi selon le schéma suivant :

- Classement des équipes par plateau et place respective.
 - Un classement pour les équipes qui joueront à Nancy.
 - Un classement pour les équipes qui joueront à Brest.
- Sur chaque plateau :
 - Groupe 1 : aux rangs : "1", "2", (et "3" le cas échéant) les équipes classées 1^{ère} de leur poule.
 - Groupe 2 : aux rangs : ("3" le cas échéant), "4", "5", les équipes classées 2^{ème} de leur poule.
 - Groupe 3 : aux rangs : "6", "7", (et "8" le cas échéant) les équipes classées 3^{ème} de leur poule.
 - (Groupe 4) : au rang "8" l'équipe classée meilleure 4^e.

Les rangs seront attribués en fonction du nombre de points acquis en saison régulière.

- Organisation des rencontres :
 - Huitième 1 (H1) : "1" vs "8"
 - Huitième 2 (H2) : "2" vs "7"
 - Huitième 3 (H3) : "3" vs "6"
 - Huitième 4 (H4) : "4" vs "5"

Dans le cas où l'adversaire direct est issu de la même poule, on procède alors à une inversion.

Ex : "1" et "8" proviennent de la même poule => remplacement "1" vs "7" et "2" vs "8".

L'ordre des rencontres résultant d'une collaboration entre les équipes participantes et l'organisateur.

3.2.3. Tableau des quarts de finale

Le tableau des quarts de finale sera établi selon le schéma suivant :

- Q1 = vainqueur H1 vs vainqueur H4 \Leftrightarrow ("1" vs "8") vs ("4" vs "5")
- Q2 = vainqueur H2 vs vainqueur H3 \Leftrightarrow ("2" vs "7") vs ("3" vs "6")

- Cl3 = perdant H1 vs perdant H4 \Leftrightarrow ("1" vs "8") vs ("4" vs "5")
- Cl4 = perdant H2 vs perdant H3 \Leftrightarrow ("2" vs "7") vs ("3" vs "6")

L'ordre des rencontres résultant d'une collaboration entre les équipes participantes et l'organisateur.

3.3. Organisation de la deuxième phase

Les affiches des demi-finales seront tirées au sort par la Commission Compétition.

Un demi-finaliste issu d'un quart de finale joué à Nancy rencontrera un demi-finaliste issu d'un quart de finale joué à Brest.

L'ordre des rencontres résultant d'une collaboration entre les équipes participantes et l'organisateur.